

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4992**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Travaux pour l'accessibilité Nord du Grand stade - Lot n° 6 : travaux de serrurerie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée négociée avec mise en concurrence

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Farih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Farih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4992**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Travaux pour l'accessibilité Nord du Grand stade - Lot n° 6 : travaux de serrurerie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée négociée avec mise en concurrence**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-1195 du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé les opérations d'accessibilité au secteur du Grand Montout, accès Nord, accès Sud et parking des Panettes.

Par délibération n° 2011-2624 du 12 décembre 2011 relative à la déclaration de projet, le Conseil de communauté a réaffirmé l'objet du projet de l'accessibilité au site du Grand Montout, accès Nord, sur la Commune de Décines Charpieu et a confirmé l'intérêt général de cette opération à l'issue des enquêtes publiques.

Les travaux à réaliser, dans le cadre de l'opération de l'accessibilité Nord du Grand stade à Décines Charpieu, concernent notamment la réalisation d'un mail planté de 3 hectares accueillant 4 quais de tramway, accompagné de 2,5 kilomètres de voiries adjacentes, des travaux de revêtement, d'espaces verts et d'éclairage public.

Le présent dossier concerne le marché n° 6 : travaux de serrurerie. L'opération consiste à la réalisation de travaux de serrureries courantes implantées sur l'ensemble du périmètre de l'accès Nord au Grand stade et d'un ouvrage particulier : une grille d'arbre sur charpente de 185 mètres carrés sur le parvis de l'équipement, représentant une carte européenne.

La réalisation de ces travaux a été ouverte à une seule variante, exclusivement autorisée sur le mode d'exécution des travaux, la méthode et le support pour la grille Europe.

Une procédure adaptée négociée a été lancée le 15 novembre 2013 en application des articles 26, 27-III, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché correspondant.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 9 janvier 2014, a classé première et choisi l'offre de base jugée économiquement la plus avantageuse de l'entreprise DR EQUIPEMENT pour un montant de 372 601,00 € HT, soit 447 121,20 € TTC (TVA 20 %), pour une durée ferme de 14 mois, hors période de préparation.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché du lot n° 6 : travaux de serrurerie dans le cadre des travaux pour l'accessibilité Nord du Grand stade à Décines Charpieu, et tous les actes y afférents avec l'entreprise DR EQUIPEMENT pour un montant de 372 601,00 € HT, soit 447 121,20 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2086, le 17 décembre 2009 pour la somme de 4 000 000 € TTC en dépenses et complétée par délibération n° 2012-2732 du 13 février 2012 pour un montant de 33 200 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2315 - fonction 822 - opération n° 0P09O2086.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.